

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 19**  
**Présents : 14**  
**Votants : 17**

**OBJET :**

**Convention de  
mutualisation pour  
l'acquisition pack de  
formations en ligne sur  
le logiciel CART@DS**

**N° 67/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/12/2022

**Présents :** Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Madame M-Christine COURANT, Monsieur VINCENT Alain, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** Monsieur SABRIÉ Alain à Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur NOIROT Michel à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur CASTEL Roger

**Absent(s) :** Madame ADROVER Isabelle

**Absent(s) excusé(s) :** Madame VIAENE Nathalie

**Secrétaire de séance :** Madame FOUASSE Bénédicte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est équipée du progiciel Cart@ds par la société INETUM pour la gestion des dossiers urbanisme et foncier de Solliès-Ville. L'acquisition des modules nécessaires à la mise en place de la dématérialisation ADS (Application de Droit des Sols) a été mutualisée entre les communes de Solliès-Toucas, Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Ville et Belgentier afin d'en diminuer les coûts.

Pour la bonne utilisation du logiciel et afin de permettre une mise à niveau constante, le prestataire INETUM, propose l'acquisition d'un pack de formations en ligne « point Plat'AU 2023 » comprenant :

- Mise à niveau/formation sur Cart@ads CS
- Formations mutualisées à distance modules Démat
- Replays
- Points Plat'AU

A cet effet, la commune de Solliès-Toucas propose que cette acquisition soit également mutualisée, par le biais d'une convention entre les différentes communes.

L'acquisition dudit pack serait réalisée par la commune de Solliès-Toucas auprès de la société INETUM qui assurera la diffusion des formations. Le montant global s'élève à 3 840 € TTC qu'il est prévu de répartir au nombre d'habitants.

Le coût pour Solliès-Ville s'élève à 302.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de mutualiser l'acquisition du pack de formations en ligne auprès de la Société INETUM
- **DONNE** son accord sur la répartition des coûts au nombre d'habitants et sur la participation de Solliès-Ville qui s'élève à 302.40 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec les communes de Solliès-Toucas, Solliès-Pont, La Farlède, et Belgentier

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
N. GERARDIN



Certifié exécutoire  
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **20 DEC. 2022**
- de la publication, le **20 DEC. 2022**



## CONVENTION DE MUTUALISATION POUR L'ACQUISITION D'UN PACK DE FORMATIONS EN LIGNE SUR LE LOGICIEL CART@DS

### ENTRE

La Commune de Solliès-Toucas, représentée par son Maire, habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil municipal n° XX du 28 novembre 2022,

### ET

Les communes de Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Ville et Belgentier, chacune représentée par son Maire respectif, habilité par délibération du Conseil municipal, à savoir :

- André GARRON, Maire de Solliès-Pont, habilité par délibération du XX/2022,
- Yves PALMIERI, Maire de La Farlède, habilité par délibération du XX/2022,
- Nicolas GERARDIN, Maire de Solliès-Ville, habilité par délibération du XX/2022,
- Bruno AYCARD, Maire de Belgentier, habilité par délibération du XX/2022,

Il est convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes de plus de 3500 habitants doivent être dotées de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les autorisations d'urbanisme suite à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement du Numérique. Les communes de Solliès-Toucas, Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Ville et Belgentier sont équipés du progiciel cart@ds proposé par INETUM pour la gestion des dossiers d'urbanisme et foncier.

Une acquisition mutualisée des modules nécessaires à la mise en place de la dématérialisation ADS (Application du Droit des Sols) a été faite en 2021 afin de diminuer les coûts.

Dans la continuité de la précédente acquisition, et toujours dans un objectif de réduction des coûts et d'amélioration de la qualité du service, la démarche consiste en l'acquisition d'un pack de formations en ligne sur ce même logiciel permettant ainsi une mise à niveau constante.

#### 1- OBJET

La présente convention vise à fixer les modalités d'acquisition d'un pack de formations en ligne, à l'instar de l'acquisition mutualisée des modules nécessaires à la mise en place de la dématérialisation en 2021. Le prestataire INETUM propose ainsi un programme de formations en replay, « points Plat'AU 2023 » en vue de maintenir la bonne utilisation du logiciel et d'en permettre l'évolution.

#### 2- ACQUISITION D'UN PACK DE FORMATIONS EN LIGNE

L'acquisition dudit pack est réalisée par la commune de Solliès-Toucas auprès de INETUM, anciennement nommé GFI, qui assurera la diffusion des formations et autres informations afférentes auprès de chaque bénéficiaire. Il s'agit là d'une offre complémentaire de l'outil cart@ds pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et la gestion du guichet unique.

La commune de Solliès-Toucas assure le préfinancement de cette acquisition.

### 3- MODALITES FINANCIERES

Le montant de cette acquisition s'éleve à 3 840 euros TTC (trois mille huit-cent quarante euros) assumé conjointement par les communes de Solliès-Toucas, Solliès-Pont, La Farlède, Solliès-Ville et Belgentier. La clé de répartition sera la même que celle appliquée dans le cadre de l'acquisition des modules de dématérialisation ADS, à savoir le nombre d'habitants.

L'intervention de la commune de Solliès-Toucas ne donne pas lieu à facturation de frais de coordination auprès des communes bénéficiaires. Celles-ci remboursent à la commune de Solliès-Toucas leur quote-part. La participation demandée est une participation nette. La commune de Solliès-Toucas émettra les titres de recettes correspondants.

Le tableau suivant indique les sommes prévisionnelles à considérer :

Communes	Solliès-Pont	La Farlède	Solliès-Toucas	Solliès-Ville	Belgentier	
Habitants (source insee 2019)	11 762	9 614	5 753	2 526	2 423	32 078
Coût	1 408 €	1 150,90 €	688,70 €	302,40 €	290 €	3 840 €

### 4- LITIGES

Tout litige relevant de l'exécution de la présente convention relève du Tribunal Administratif de Toulon.

Fait à Solliès-Toucas, le **XX** novembre 2022.

Le Maire de Solliès-Toucas  
M. Jérémie FABRE

Le Maire de Solliès-Pont  
M. André GARRON

Le Maire de La Farlède  
M. Yves PALMIERI

Le Maire de Solliès-Ville  
M. Nicolas GERARDIN

Le Maire de Belgentier  
M. Bruno AYCARD

Commande à envoyer à : [commerce-territoire@inetum.fr](mailto:commerce-territoire@inetum.fr)

Destinataire

**CC de la Vallée du Gapeau**  
**1193 Avenue de Senes**  
**83210 SOLLIES PONT**

Devis

**Date : 28/09/2022**  
**N° : 20229028-02CCCP**  
**Objet : Formations mutualisées**

Désignation	PUHT	Qté	PTHT €
<b>Prestations</b>			
<b>Formations mutualisées et points Plat'AU 2023</b>			
<b>Forfait Programme de formations mutualisées en ligne et Points Plat'AU 2023</b> Mise à niveau / Formation sur Cart@ds CS Formations mutualisées à distance modules Démat Replays Points Plat'AU	<b>3 200,00 €</b>	<b>1</b>	<b>3 200,00 €</b>
<b>Information : Votre commande sera enregistrée sous conditions d'un <u>Bon de Commande</u> mentionnant N° SIRET / N° Engagement / Code service (si existant)</b>			
<b>Validité 28/12/2022</b>			
<b>Modalité de règlement : Mandatement à réception de la facture des services faits.</b>			
<b>Délais de livraison : Non défini pendant la période de mise en place de la Dématérialisation.</b>			
<b>Toute commande implique l'acceptation des DAT et des Conditions Générales de Vente (CGV).</b>			
		<b>Total HT</b>	<b>3 200,00 €</b>
		<b>TVA</b>	<b>640,00 €</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 840,00 €</b>

Bon pour accord : date , tampon

Vos contacts :

Céline PRELLA - Avant Vente  
06 28 92 69 14

n° d'engagement

Siège social : Inetum - La Porte du Parc - 145 Boulevard Victor HUGO - 93400 SAINT OUEN

Tél : + 33 (1) 44 04 50 00 - Domiciliation bancaire : SG LA DEFENSE ENTREPRISE - 30003 04170 00026037352 68

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 083-218301323-20221219-67\_2022-DE